Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le 04/12/2023
ID : 001-210101895-20231127-DEL23_38-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 23/38 **Séance du 27 novembre 2023**

Membre en Exercice :	14
Présents :	12
Procurations :	0
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 21 novembre 2023

Membres présents à la séance : Mmes MM. : ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît (arrivé à 18h45), BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie (arrivée à 18h45), VERDET Patricia.

Absents ou excusés : ARTERO Véronique

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Prêt à usage gratuit de terrain

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à une rencontre avec Madame Karine CARREZ il a été évoqué l'entretien de la parcelle communale cadastrée C2020 située en contrebas de sa propriété.

Monsieur le maire précise que la partie haute de cette parcelle, constituée principalement de de friches, est difficilement accessible par les services techniques communaux.

A l'issue de cet échange il a été évoqué la possibilité de pouvoir mettre à disposition de Madame CARREZ cette partie de terrain difficilement accessible d'une surface de 580 m2, afin qu'elle puisse y faire paître des animaux.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'établir à compter du 1er décembre 2023, une convention de de prêt à usage gratuit de terrain au profit de Madame CARREZ et donne lecture du projet de convention correspondant.

Monsieur Laurent CARREZ, intéressé au dossier, a quitté la séance pendant le débat et n'a pas pris part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le principe de prêt à usage gratuit d'une surface de 580 m2 de la parcelle cadastrée C2020, selon le plan est annexé à la présente délibération ;
- **Approuve** les termes du contrat de prêt à usage permettant la mise à disposition gratuite du terrain mentionné ci-dessus ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce prêt à usage gratuit de terrain.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire de séance

Bernard FOUCART

Le Maire

MAIRIE D'INJOUX-GÉNISSIAT R.F.

Denis MOSSAZ